



Séance spéciale

Mercredi 15 juin 2011, 16 h 30

Présidence de M. Nkili

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
M^{ME} MICHELINE CALMY-REY,
PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE**

Le PRÉSIDENT

Excellence, Madame la Présidente de la Confédération suisse, c'est pour moi et l'ensemble des délégués ici présents un immense privilège que de recevoir dans cet hémicycle la plus haute autorité de la Confédération suisse, à qui nous savons gré de sa constante hospitalité.

Pour accueillir et présenter Madame la Présidente de la Confédération suisse, je donne la parole à M. Juan Somavia, Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Madame la Présidente, c'est un grand honneur et un plaisir personnel de vous souhaiter la bienvenue à l'OIT à l'occasion de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Votre visite conforte une hospitalité constante de la Suisse. Elle est précédée par celle de M^{me} Doris Leuthard en 2010 et celle de M^{me} Ruth Dreifuss en 1999.

Si vous le permettez, à chaque fois je tiens à le souligner, la Suisse est représentée par une présidente du Conseil fédéral.

Comme vous le savez bien, la Suisse apporte un soutien continu et sans faille à l'OIT et ce depuis les origines de l'Organisation en 1919. Toutes les sessions annuelles de la Conférence internationale du Travail peuvent en témoigner. Puisque nous célébrons la 100^e session en cette année 2011, soyez assurée, Madame la Présidente, que les rives du Léman sont connues des dizaines de milliers de délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs de par le monde. C'est à notre tour une contribution à la Suisse.

L'engagement de votre pays pour une mondialisation plus juste et réelle est tangible. La Suisse, nous le savons, est un acteur convaincu d'un système multilatéral plus cohérent, d'une mondialisation plus équilibrée qui bénéficie à tous.

Votre pays n'a pas été épargné par la crise. Mais il a rapidement renoué avec la croissance économique. Son taux de chômage est l'un des plus bas d'Europe, confirmant une tendance de très longue date. Ce résultat est en bonne partie le travail d'une concertation efficace avec les partenaires sociaux – je signale leur présence en salle – qui conclut la paix sociale et crée des conditions pour le dévelop-

pement d'entreprises et la création d'emplois de qualité dans un contexte de cohésion sociale, cela veut dire les valeurs de l'OIT.

Madame la Présidente, vous êtes entrée en politique en 1979. Vous avez été active, je dirais très active, à Genève votre ville pour commencer, où vous avez été, entre autres, en charge du département des finances du canton de Genève gérant exemplairement les finances pendant des temps difficiles. Vous avez été également présidente du Conseil d'Etat de la République de Genève, vous avez été élue en décembre 2002 au Conseil fédéral en charge du département des affaires étrangères.

Vous menez une politique étrangère active et engagée en faveur de la paix, du droit international, des droits humains et de la lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, voilà votre pays à la présidence de la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En 2007, vous devenez pour la première fois présidente de la Confédération où vous assumez à nouveau cette fonction durant toute l'année 2011.

Au niveau international, votre combat en faveur des droits de l'homme est connu de tous. Vos interventions sur ce thème, notamment à la tribune du Conseil, sont remarquées. Vous êtes engagée depuis longtemps dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous êtes membre du Conseil Woman World Leaders, un réseau de femmes, Premier ministre et Présidente, dont la première mission est de mobiliser des femmes leader pour promouvoir le rôle décisionnel des femmes.

A ce propos, permettez-moi à nouveau de signaler que le Conseil fédéral qui est la plus haute autorité de gouvernance de la Suisse est exemplaire puisque votre exécutif est composé de quatre femmes et trois hommes.

Vous pouvez penser que les prochaines délégations de tous vos pays auront cette même composition?

Vous êtes également un membre éminent du groupe d'experts de haut niveau sur le développement durable, établi par le Secrétaire général des Nations Unies. Vous souhaitez, à travers ce groupe, apporter des réponses nouvelles aux défis de la gouvernance mondiale et du développement durable.

Finalement, Madame la Présidente, il m'est agréable de rappeler que la Suisse est un partenaire constant du Bureau international du Travail en matière de coopération technique. Pour toutes ces raisons, merci d'être aujourd'hui avec nous, nous sommes heureux de pouvoir vous écouter et très

honorés de la présence d'une personne d'une telle envergure et animée de telles convictions à l'égard de ce que l'OIT considère comme un élément fondamental de notre société: la dignité de l'être humain au travail.

Le PRÉSIDENT

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M^{me} Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération suisse.

M^{me} Micheline CALMY-REY
(Présidente de la Confédération suisse)

Vous vous réunissez pour la centième fois au sein de ce parlement mondial du travail, pour réaffirmer la nécessité d'une protection internationale des conditions de travail et pour œuvrer en faveur des droits sociaux des femmes et des hommes.

C'est aussi pour moi l'occasion de montrer l'attachement et le soutien de la Suisse à l'Organisation internationale du Travail. Au nom du Conseil fédéral suisse, au nom de la Genève internationale et au nom des Suissesses et des Suisses, je rends hommage à l'engagement inlassable de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres.

A titre liminaire, je tiens aussi à saluer M. Robert Nkili, Président de la Conférence internationale du Travail que je félicite de son élection.

Je tiens également à saluer M. Juan Somavia, Directeur général auquel je renouvelle mes vœux de plein succès dans ces très importantes fonctions.

Au sein des organisations internationales, l'OIT fait figure de patriarche. Créée en 1919, c'est l'Organisation internationale la plus ancienne du système des Nations Unies, et pourtant elle est étonnamment moderne car elle a été dotée, dès l'origine, d'un mandat et de structures particulièrement novateurs. Presque cent ans après sa création, l'OIT demeure un modèle pour la gouvernance internationale.

L'OIT est exemplaire dans sa structure et dans ses procédures de travail. Sa structure tripartite constitue aujourd'hui encore l'une des principales forces de l'OIT. Elle est un modèle dans la mesure où l'un des défis principaux de la gouvernance mondiale d'aujourd'hui est d'impliquer tous les acteurs concernés.

Le discours politique insiste énormément sur la coopération internationale. Or, la gouvernance internationale reste fragmentée et peu efficace. Au sein des gouvernements, comme des organisations multilatérales, les changements politiques concrets nécessitent de gros efforts et des renouvellements institutionnels d'envergure.

Nous vivons dans un monde polycentrique où les processus locaux, nationaux, régionaux et globaux sont liés. Dans un monde interconnecté les décisions d'un Etat ont aussi des effets sur d'autres Etats.

C'est la raison pour laquelle il convient de tendre à une pluralisation de notre modèle de gouvernance en ménageant une place à côté des Etats nations, aux gouvernements locaux, aux agences multilatérales, aux acteurs transnationaux, aux forums d'affaires, aux organisations non gouvernementales, aux sociétés civiles et aux groupes de défense des droits humains et de plaidoyer.

La Suisse a fait l'expérience, comme d'autres pays, de décennies de lutte des classes, jusqu'en 1936 où les partenaires sociaux ont conclu la paix

du travail, où les travailleurs ont renoncé au droit de grève en échange du droit de négocier les conventions collectives de travail. Cette paix du travail s'inspirant d'ailleurs des mécanismes tels le tripartisme et le dialogue, qui ont fait leurs preuves et qui continuent de faire leurs preuves, ici, à l'OIT.

Les infrastructures institutionnelles et culturelles de nos sociétés devront passer par des mutations comparables aux transformations subies pendant la première révolution industrielle.

Mesdames et Messieurs, au-delà des questions de structure, permettez-moi de relever encore, et aussi, la modernité de la vision qui a présidé à la création de l'OIT, cette dernière ayant été investie de la mission d'assurer la justice sociale complémentaire et garante de la paix universelle dont le maintien a été confié à la Société des Nations.

Cette préoccupation de justice sociale était inscrite explicitement dans la constitution de cette organisation qui affirme, je cite, qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

En ce début du XXI^e siècle, la question de la justice sociale se pose avec une acuité toute nouvelle. Permettez-moi de souligner ici ses multiples dimensions. La justice sociale c'est d'abord le respect de deux principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits humains. Le principe selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux, en dignité et en droit, et le principe d'une jouissance égale des droits sans discrimination aucune, notamment de race, de sexe ou de force pure.

La justice sociale implique un droit à la dignité et une égalité réelle des chances, elle suppose que les populations les plus pauvres aient des chances d'améliorer leur situation et que les femmes et les hommes aient accès, sur un pied d'égalité, à l'éducation, à la santé et à des conditions de vie décentes. Par justice sociale nous comprenons aussi davantage d'équité dans l'accès aux ressources naturelles et dans leur utilisation.

Un quart de la population mondiale consomme les trois quarts de ces ressources. Comment disposer d'eau potable, de nourriture, de matières premières, de ressources naturelles et énergétiques en quantité suffisante et à un coût accessible pour répondre aux besoins de bientôt sept milliards d'êtres humains? Comment rendre le développement équitable et que veut dire la justice sociale dans notre siècle?

En appelant à la justice sociale, j'appelle aussi à une équité entre les régions du monde et entre les générations. La justice sociale est en effet condition d'un développement durable généralisé, étant entendu que si notre mode de vie n'est pas durable, alors nous sommes forcément injuste à l'égard de certaines populations du monde. Pourquoi? Parce que notre mode de vie ne peut pas leur être généralisé et parce qu'il ne peut pas être étendu aux générations futures. Et par conséquent, les solutions que nous recherchons doivent être justes et équitables à l'échelle de la planète toute entière.

L'intégration économique et sociale de notre monde rendrait illusoire une justice qui se limiterait aux frontières nationales ou régionales. Nous devons nous efforcer de trouver sur le plan global des arrangements institutionnels et des politiques capables d'améliorer la situation des personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême et de garantir que la distribution des ressources et des chances maximise de façon durable la liberté réelle

dont jouissent les personnes les plus vulnérables, peu importe où elles vivent sur notre planète.

Toutes les solutions visant à une plus grande durabilité auront un impact variable sur les gens et impliqueront un partage des responsabilités au sein des générations et entre elles. Et cette transition appelle une responsabilité fondée sur l'intérêt collectif d'une communauté et la disposition à une réflexion commune sur les valeurs, sur les priorités et sur la justice.

Enfin, la justice sociale requiert un socle fondamental de protection sociale. On estime que seuls 20 pour cent de la population mondiale en âge de travailler ont accès à un système de protection sociale. C'est non seulement une grave injustice, mais c'est aussi un danger pour la stabilité économique. La protection sociale constitue un instrument fondamental pour absorber les chocs et pour garantir une meilleure résilience économique. Aussi tiens-je à saluer et à exprimer le plein appui de la Suisse en faveur d'un seuil de protection sociale développé par l'OIT et par l'OMS.

Je tiens aussi à remercier d'ores et déjà votre assemblée pour l'approbation qu'elle ne manquera pas d'apporter à la convention n° 189, approbation destinée à ouvrir aux 100 000 000 d'employés de maison, l'accès à tous les droits économiques et sociaux. Ils seront ainsi reconnus comme toute autre catégorie de travailleurs et de travailleuses, avec des droits, un cadre juridique et une protection sociale.

L'OIT joue un rôle central dans les questions internationales relatives à l'emploi et au travail, et ce rôle doit être renforcé. Il appartient à l'OIT de s'engager corps et âme dans une approche multilatérale cohérente des politiques économiques, sociales, commerciales et financières en renforçant les moyens qui lui sont propres et en invitant au dialogue international.

Il n'y a pas de gouvernance mondiale équitable sans l'OIT. Et je plaide ici pour que l'OIT revendique le statut d'observateur à l'OMC. C'est la clé qui ouvre la porte vers plus de cohérence et vers une coopération plus étroite entre les deux institutions. J'ai de plus l'intime conviction que le respect des normes fondamentales du travail passe par un renforcement de la politique normative de l'OIT et des mécanismes de contrôle de ces normes, et ce pour éviter des interprétations divergentes ou créer des choix politiques ou économiques.

Nous devons nous employer avec détermination à favoriser la clarté et la sécurité du droit, par exemple, par la mise en place d'une instance chargée de dire le droit. Je vous invite à poursuivre vos réflexions à ce sujet pour renforcer la sécurité du droit social international face aux autres réglementations multilatérales.

L'impact de ces actions ne se mesurera pas principalement à l'aune internationale mais elles auront des effets au plan national. Et je suis convaincue que si les procédures de contrôle sont simplifiées, accélérées, précisées, elles permettront que les violations graves aux normes ne restent pas lettre morte, surtout lorsqu'un pays tire un avantage politique ou commercial indu de telle violation.

La Suisse va siéger au Conseil d'administration du BIT de 2011 à 2014. Je remercie les Etats qui ont voté en faveur de mon pays.

La Suisse a ratifié en février 2011 la convention sur le travail maritime, adoptée par votre Conférence en 2006. J'ai enfin le plaisir et l'honneur de vous annoncer que les partenaires sociaux suisses se sont mis d'accord pour que la Suisse ratifie la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Je salue cet accord entre partenaires sociaux, qui permettra bientôt à la Suisse, par cette ratification, d'apporter sa contribution à une meilleure gouvernance mondiale.

Avec près de 190 conventions, l'OIT a tissé la trame de la justice sociale. Deux récentes déclarations, celle de 1998 sur les principes et les droits fondamentaux au travail et celle de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable viennent couronner cet édifice.

En acceptant la déclaration de 2008, les Etats et les gouvernements se sont engagés pour que les normes fondamentales de l'OIT soient universellement ratifiées et appliquées. Mais le défi reste, il est constant, et c'est la raison pour laquelle je vous invite à ne pas baisser les bras, à poursuivre vos efforts pour concilier justice, liberté et protection sociale.

Le PRÉSIDENT

Excellence, Madame la Présidente, nous vous remercions très sincèrement pour votre message fort instructif à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance spéciale est levée à 16 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Séance spéciale

| | |
|--|---|
| Allocution de Son Excellence M ^{me} Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération suisse | 1 |
|--|---|

.....
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur
• l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux
• délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne
• pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur
• Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
•
.....